

# REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

## « A la découverte du Couchois »

### Du 1<sup>er</sup> au 31 aout 2022

**Tourisme et culture autour du couchois(TCAC)**, association loi 1901 dont le siège se trouve à : Mairie, 71490 Couches, organise un concours photos sur le thème : « A la découverte du Couchois », son patrimoine, ses paysages, etc. Les photos des participants feront l'objet d'une exposition durant les journées du patrimoine des 17 et 18 septembre 2022. Le vote du jury au cours de ces deux journées désignera les cinq photos lauréates du concours.

Cette « exposition-concours » a pour but de réunir des amateurs et des passionnés de la photo et du patrimoine. Il s'agit de partager et de faire partager un mode d'expression qui est à la portée de tous, photographes débutants ou avertis. La participation à ce concours est libre et gratuite pour tous. Elle suppose le respect des règles de fonctionnement suivantes :

#### **En ce qui concerne les images exposées :**

Chaque participant pourra proposer un maximum de cinq photographies, couleur ou noir et blanc, au format jpeg. Leur résolution (nombre de pixels) devra autoriser un format de tirage 30 x 45 cm et leur rendu colorimétrique devra être "naturel".

Le thème doit être respecté.

Un Jury validera les photos proposées et en retiendra un maximum de 100. Le jury s'engage à retenir, sous réserve que les conditions énoncées précédemment soient remplies, au moins une photographie par participant.

Le format d'exposition des photos est de 20 cm x 30 cm. Les organisateurs s'engagent à réaliser les agrandissements.

Les participants s'engagent à respecter les dispositions réglementaires relatives au droit de l'image (autorisation écrite des personnes photographiées, ou des ayants droit pour les enfants).

La participation à cette exposition est gratuite et engage le participant à accepter une éventuelle diffusion de sa ou de ses photos dans les supports de communication municipaux et associatifs et ceci sans aucune contrepartie.

L'organisation se réserve le droit de ne pas exposer toute photo dont le sujet puisse avoir un caractère choquant ou étant en dehors du thème de l'exposition.

#### **En ce qui concerne les délais :**

Les participants doivent s'inscrire et fournir leur(s) photo(s) avant **le 31 aout 2022**.

Les photos doivent être envoyées au TCAC en pièce jointe d'un email à : [tccouchois@gmail.com](mailto:tccouchois@gmail.com)

L'objet du courriel sera sous la forme : "Concours photo TCAC à la découverte du couchois – Nom et Prénom". Dans le corps du message devront figurer les informations suivantes :

Pour chaque photographie : le lieu de prise de vue et un commentaire (ou titre) de 2 lignes maximum.

Pour l'ensemble de l'envoi : Les nom et prénom du participant, son adresse postale, son numéro de téléphone et son email. Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

Les photos seront exposées à la salle des fêtes de Couches lors de l'exposition pour les journées du patrimoine des 17 et 18 septembre 2022. Le jury sera invité à s'exprimer pour élire ses cinq photos préférées. Les gagnants (1er au 5ème) seront les auteurs des photos ayant recueilli le plus de suffrages. Chaque gagnant ne peut recevoir que le prix de sa photo la mieux placée.

#### **OBLIGATIONS :**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par le Jury, souverain dans ses décisions, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

**PRIX :** Les cinq lauréats de ce concours recevront des prix allant de bons cadeaux pour des repas dans des restaurants couchois à des valisettes de vins couchois.